

---

## Arrêtés de circulation

---

**Pour mémoire, les délais indiqués le sont à titre prévisionnel**

- 
- **Circulation alternée avec limitation de vitesse à 30 km/h et neutralisation du stationnement au droit du chantier**
- **Du n°20 au n°22, avenue Duchesne**, du 13 au 17 janvier, par feux tricolores (travaux sur réseaux ou ouvrages de gaz) ;
  - **24, rue Etienne Dolet**, du 13 au 27 janvier (pose d'une borne en limite de propriété) ;
  - **42, rue Antoine-Watteau**, le 17 janvier (travaux de remplacement d'un coffret Enedis) ;

---

### Circulation à proximité du chantier de la Savasse

---

Pour mémoire, la circulation a été remise à double sens, le 23 décembre dernier, quai Sainte-Claire et une zone 30 instaurée qui comprend aussi la côte des Chapeliers, du n°5 à la rue Chossigny, ainsi que cette dernière. Par ailleurs, le stationnement est interdit sur une longueur de 17 mètres, à hauteur du n°1, quai Sainte-Claire. Cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de transport en commun. Les véhicules de livraison ont un emplacement réservé sur une longueur de 9 mètres, à hauteur du n°6, place de la Presle. Enfin, une piste cyclable a été créée sur l'accotement, de part et d'autre du quai Sainte-Claire. De même, côte des Chapeliers, de la rue Chossigny au bas de la cote Saint-Romain. Elle est réservée exclusivement à la circulation des cycles à deux ou trois roues. Rappelons pour terminer que l'avenue Bertholet a été remise en sens unique, dans le sens de la montée.

---

### Collecte de sang, le 13 janvier

---

L'Etablissement Français du Sang organise le lundi 13 janvier, une collecte de sang, salle Charles-Michel. Afin de permettre son bon déroulement, le stationnement sera interdit, ce jour-là, de 8h à 20h, rues Louis-Mandrin, Du Puy et Sainte-Marie.